



Conception - Réalisation | l'auréagence



RAPPORT ANNUEL 2019



2019

SOMMAIRE



- 05** Le mot du Président
- 08** Note de conjoncture
- 08** La Banque BIA en quelques mots
- 10** Organes de contrôle et de direction



- 14** Bilan
- 16** Compte de résultat
- 17** Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31 décembre 2019
- 18** Informations complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2019
- 31** Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juillet 2020



- 40** Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration
- 46** Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise
- 52** Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 56** Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

LE MOT DU PRÉSIDENT

Tout au long de l'exercice 2019, la croissance de la Banque BIA a été bridée par l'impératif de gestion de la contrainte des grands risques.

In fine, les résultats ont été de nouveau altérés par l'insuffisance de la capacité de prendre de nouveaux engagements sur les marchés de prédilection en dépit d'un potentiel opérationnel important au niveau du cœur de métier.

La solution d'allègement de la contrainte des grands risques sera effectivement mise en œuvre en 2020.

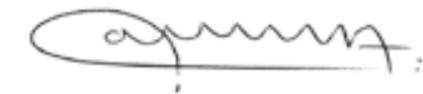
Au cours du 1^{er} trimestre 2020 et dans le contexte de la crise pandémique, le management de la Banque a réussi à passer le cap de l'épreuve du confinement par la généralisation du télétravail dans un environnement de sécurité sanitaire et informatique ajusté et renforcé.

De fait, l'établissement a démontré sa résilience autour de ses fondamentaux :

- Un cœur de métier solide (Tradefinance) ;
- Une politique de risques prudente ;
- De bonnes pratiques opérationnelles et de contrôle interne.

Pour l'avenir, l'atteinte des objectifs de croissance sera facilitée par la levée de la contrainte des grands risques et par le renforcement judicieux des ressources humaines et des capacités additionnelles en matière d'équipements informatiques.

M. Lazhar LATRECHE





2019

PRÉSENTATION

NOTE DE CONJONCTURE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2019

La crise du COVID-19 a affecté toutes les économies du monde.

Au plan économique, les conséquences négatives sont multiples et les plus visibles sont énumérées ci-après :

1. Double choc multisectoriel de l'offre et de la demande
2. Krach boursier et chute du prix du pétrole
3. Baisse du commerce international
4. Baisse du PIB mondial
5. Aggravation du chômage

A ce stade, si l'évaluation du coût de la crise reste un exercice approximatif les projections sur l'avenir et les solutions de sortie de crise sont tout aussi compliquées.

Au plan de la politique monétaire, les banques centrales majeures ont élargi leurs programmes d'achat d'actifs et leurs opérations de soutien à la liquidité. Ce qui pose à terme la question de la marge de manœuvre disponible dans un double contexte d'endettement déjà élevé et de coordination mondiale restreinte.

A l'échelle de l'Union Européenne, il n'est pas sûr que l'annonce d'un endettement mutualisé pour financer le plan massif de relance puisse se concrétiser en passant les écueils du corporatisme politique des Etats-nations. Les Etats-Unis ont conçu de leur côté le « CARES Act », le plan de relance le plus important de leur histoire. Pour autant, le PIB pourrait s'être contracté de 15% (48 % en rythme annuel) au 2^{ème} trimestre, une chute comparable à celle attendue en zone Euro. Le chiffre du chômage évalué à 13% en mai reste élevé dans l'absolu et sujet à caution.

La Réserve fédérale qualifie elle-même « d'extraordinairement incertain » le rythme de la reprise en cours aux Etats-Unis.

En Chine, les mesures de relance monétaire et budgétaire ont été renforcées sous contrainte d'une dette excessive de l'économie. Le secteur manufacturier demeure exposé au choc de l'affaiblissement de la demande mondiale. Au plan de la géopolitique, face à la nouvelle détresse financière et alimentaire de l'Afrique subsaharienne la diplomatie chinoise peut saisir l'opportunité de la crise sanitaire pour tracer de nouvelles lignes de coopération dans le cadre de la route de la soie.

Enfin, s'agissant des économies en développement, le FMI qualifie de « perfect storm » l'accumulation des chocs internes et externes caractérisant la typologie de ces pays. La crise sanitaire a amplifié les chocs de croissance, de dette, de taux de change, de liquidité, de solvabilité, déficits extérieur et budgétaire simultanés.

« La réforme structurelle » est le levier d'action pour les autorités de ces pays en vue de piloter la sortie de crise et d'avoir comme objectif la construction à terme des économies en capacité d'être résilientes à de nouvelles crises.

LA BANQUE BIA EN QUELQUES MOTS

HISTORIQUE

Créée en 1975 au cœur de Paris, la Banque BIA a changé de raison sociale en 2006. Destinée depuis son origine au renforcement et au développement des relations économiques et financières entre la France et les pays arabes, la Banque BIA s'est d'abord spécialisée dans les années quatre-vingt dans le financement des flux commerciaux entre la France, l'Algérie et la Libye. Les années 2000 ont consacré l'amorce d'une nouvelle stratégie commerciale élargie à l'ensemble de l'espace méditerranéen ainsi qu'à l'Afrique subsaharienne.

Ainsi la Banque BIA est-elle devenue une banque de référence en France et en Europe au service du développement des relations commerciales entre les deux rives de la Méditerranée. La nouvelle stratégie mise en œuvre se décline autour de trois axes : « client - efficacité - Méditerranée » :

- En tant qu'entreprise, la Banque BIA a pour vocation de gagner de nouveaux clients, de les fidéliser, de nouer des partenariats, de mobiliser ses équipes sur les objectifs de la stratégie orientée client ;
- En tant que banque et espace réglementé de création de valeurs, elle veille à garantir la qualité, la réactivité, la sécurité et l'efficacité des opérations dans le respect de la réglementation ;
- En tant que banque de référence de la Libye et de l'Algérie en France et en Europe, la Banque BIA veille en permanence à assurer un niveau de qualité de service qui soutient la comparaison avec la concurrence. Elle offre à sa clientèle l'avantage de la connaissance des marchés et de l'environnement de la rive sud de la Méditerranée.

L'ACTIONNARIAT

Le capital de 158 100 000 euros est détenu à parité par deux banques d'État, l'une algérienne : la Banque Extérieure d'Algérie, l'autre libyenne : la Libyan Foreign Bank. Chacune d'elles est la première dans son pays et dispose de moyens financiers importants, étant notamment en charge des transactions sur les hydrocarbures vers les pays importateurs (Amérique du Nord, Europe, Asie). Elles assurent pour le compte de grandes entreprises de ces pays les relations financières avec la zone OCDE. Elles sont donc particulièrement soucieuses de leur réputation et de l'image de marque de leurs filiales, et spécialement de leur filiale française, la Banque BIA.

MÉTIER S

CRÉDIT DOCUMENTAIRE

Au sein des métiers de financement à l'international, le crédit documentaire constitue le cœur d'activité de la Banque BIA. L'évolution des opérations de crédit documentaire continue de traduire tout aussi bien le soutien naturel des maisons mères que l'élargissement et le renforcement de nos relations avec de nombreuses institutions bancaires, dans les pays fondateurs et dans le monde. La spécialisation et l'expertise reconnue sur le métier de crédit documentaire permettent à la Banque BIA d'assumer le rôle essentiel qui lui a été assigné depuis sa création : faciliter les opérations de commerce extérieur et conseiller les clients sur des marchés qui lui sont parfaitement familiers.

MOYENS DE PAIEMENT

Le développement des opérations commerciales entre la France et l'Algérie d'une part, et la Libye d'autre part, a favorisé le triplement de l'activité de détail de la banque au plan des transferts et du recouvrement des chèques. Le service personnalisé que notre banque met à la disposition de ses clients contribue à dynamiser les transactions.

FINANCEMENTS ET GARANTIES

La taille de la banque permet une réactivité pour une clientèle sélectionnée. La Banque BIA propose différents types de concours afin d'accompagner sa clientèle dans le développement de son activité :

- Crédits commerciaux ;
- Escompte de créances ;
- Crédits de trésorerie à court terme ;
- Crédits financiers ;
- Crédits hypothécaires ;
- Garanties de marchés, de paiement...

TRÉSORERIE-CHANGE

Au sein de la Banque BIA, la trésorerie-change a pour mission d'optimiser la gestion de trésorerie, mais également d'apprécier et de gérer les risques de marché générés par les activités de la banque. Très actif sur les opérations interbancaires, le front-office intervient également sur le marché des changes afin d'assurer une mission de conseil et d'intermédiation et d'accompagner les clients confrontés à une problématique de couverture.

MARCHÉS

TYPOLOGIE DE NOTRE CLIENTÈLE

La Banque BIA est un acteur majeur du développement du commerce entre la France et les principaux pays de la zone sud de la Méditerranée. Son activité est organisée autour de deux pôles clientèle.

• Les banques

La Banque BIA est l'interlocuteur privilégié des principales banques algériennes et libyennes sur toutes les opérations bancaires du commerce extérieur. Elle intervient aussi dans les principaux pays d'Afrique et du Moyen-Orient, notamment dans le cadre d'opérations documentaires, de syndication, de financement, et d'émissions de garanties. La Banque BIA confirme les crédits documentaires émis par des banques situées dans un grand nombre de pays, notamment des pays émergents. Elle s'inscrit également comme un acteur important du marché interbancaire, essentiellement sur des opérations à court terme.

• Les entreprises

La Banque BIA finance les entreprises qui exportent ou qui ont vocation à développer un chiffre d'affaires sur ses marchés de prédilection. Le développement de cette catégorie de clientèle s'est intensifié à partir de 2003.

ORGANES DE CONTRÔLE ET DE DIRECTION

Actionnaires

Banque Extérieure d'Algérie	50 %
Libyan Foreign Bank	50 %

Conseil d'administration

Brahim Semid	Président
Mustafa Ben Khalifa	Administrateur
Banque Extérieure d'Algérie	Représentée par Zine Eddine Bouzit, Administrateur
Libyan Foreign Bank	Représentée par Naji Mohamed IssaBelgasem, Administrateur

Comité de direction

Brahim Semid	Président
Mohamed Younsi	Directeur général délégué adjoint

Direction générale

Mohamed Younsi	Directeur général délégué adjoint
----------------	-----------------------------------

Commissaires aux comptes

Artex Audit Associés	
Baker Tilly Sofideec	

Comité d'audit

Mustapha Ben Khalifa	Président
----------------------	-----------

Comité des comptes

Brahim Semid	Président
--------------	-----------

Inspection générale

Najib Tabti	
-------------	--



2019 RAPPORT FINANCIER

Bilan (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2019	31.12.2018	Variation 1 an
Caisse banques centrales, CCP	11 725	2 100	458,30 %
Effets publics et valeurs assimilés			
Créances sur les établissements de crédit	162 863	136 160	19,61 %
Opérations avec la clientèle	37 181	41 082	-9,50 %
Obligations et autres titres à revenu fixe	37 404	40 724	-8,15 %
Actions et autres titres à revenu variable	104 786	90 229	16,13 %
Participations et autres titres détenus à long terme	2 757	3 041	-9,33 %
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	223	139	59,91 %
Immobilisations corporelles	1 513	1 630	-7,15 %
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de négociation et de règlement			
Autres actifs	20 083	19 839	1,23 %
Comptes de régularisation	683	898	-23,93 %
TOTAL DE L'ACTIF	379 222	335 845	12,92 %

Hors-Bilan (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS	31.12.2019	31.12.2018	Variation 1 an
Engagements de financement	9 351	8 198	14,07 %
Engagements de garantie	92 390	101 988	-9,41 %
Engagements sur titres			

PASSIF	31.12.2019	31.12.2018	Variation 1 an
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	60 562	29 765	103,47 %
Opérations avec la clientèle	148 491	130 088	14,15 %
Dettes représentées par un titre			
Autres passifs	1 003	1 037	-3,23 %
Comptes de régularisations	1 761	1 907	-7,62 %
Comptes de négociation et de règlement			
Provisions pour risques et charges	25 986	32 603	-20,30 %
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	158 100	158 100	
Primes d'émissions			
Réserves	1 816	1 816	
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'invest.			
Report à nouveau (+/-)	-19 472	-20 303	-4,09 %
Résultat de l'exercice (+/-)	972	831	17,05 %
Résultat en instance d'affectation			
TOTAL DU PASSIF	379 222	335 845	12,92 %

ENGAGEMENTS REÇUS	31.12.2019	31.12.2018	Variation 1 an
Engagements de financement			
Engagements de garantie	12 042	15 890	-24,21 %
Engagements sur titres			

Compte de résultat (en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	Variation 1 an
+ Intérêts et produits assimilés	5 192	5 788	-10,28 %
- Intérêts et charges assimilées	-539	-410	31,43 %
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées			
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées			
+ Produits sur opérations de location simple			
- Charges sur opérations de location simple			
+ Revenus des titres à revenu variable	134	114	
+ Commissions (produits)	903	1 426	-36,66 %
- Commissions (charges)	-244	-215	13,26 %
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociations	22	146	-84,77 %
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placements et assimilés	1 641	-1 820	-190,16 %
+ Autres produits d'exploitation bancaire	26	8	199,51 %
- Autres charges d'exploitation bancaire	-0,5	-1	
PRODUIT NET BANCAIRE	7 136	5 036	41,71 %
- Charges générales d'exploitation	-10 763	-11 909	-9,62 %
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-392	-373	5,167 %
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-4 019	-7 246	-44,54 %
Coût du risque	4 995	8 083	
RESULTAT D'EXPLOITATION	976	837	16,57 %
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	976	837	16,57 %
+/- Résultat exceptionnel	-3	-6	
- Impôt sur les bénéfices (+/-)	0	0	
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0	
RESULTAT NET	973	831	17,05 %

Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2019

1. PRINCIPES COMPTABLES ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes de la Banque BIA sont établis et présentés conformément aux dispositions issues du règlement de l'Autorité des Normes Comptables « ANC 2014-07 ». Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constatés prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondants à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

2. CONVERSION DES COMPTES ET ÉTATS FINANCIERS EN DEVISES

Les créances, dettes, engagements hors-bilan, libellés en devises (hors zone de la monnaie unique) sont convertis en Euros aux cours de change déterminés par la Banque de France à la clôture de l'exercice. Les produits et charges en devises, relatifs à des prêts, des emprunts et assimilés, des titres ou des engagements hors-bilan, sont convertis en euros au cours du comptant lors de leur passation dans le compte de résultat mensuellement.

3. OPÉRATIONS DE CHANGE

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation des comptes de position sont portés en résultat à chaque fin de période. Les contrats de change non dénoués à la date de clôture, et couverts par des opérations au comptant, sont réévalués au cours du comptant de fin d'exercice. Les reports et déports calculés lors de la conclusion des contrats sont enregistrés prorata temporis en compte de résultat.

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition décomposée selon le règlement ANC 2014-03 diminuée des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement ANC 2014-03. Les immobilisations incorporelles correspondent aux logiciels informatiques.

5. TITRES

Les « obligations et autres titres à revenu fixe » sont constitués de titres de type obligataires. Les primes et décotes sont amorties de façon linéaire suivant la durée de l'engagement.

Les « actions et autres titres à revenu variable » sont composés d'OPCVM et de titres de type actions cotés estimés à leur valeur de marché.

La rubrique « Participations et activité de portefeuille » comprend des titres de participation détenus de façon durable et comptabilisés au plus bas du prix de revient et de leur valeur déterminée sur la base de l'actif net.

6. CRÉANCES DOUTEUSES

En application des dispositions de l'article 2221 du règlement ANC 2014-07, une distinction est pratiquée, au sein de l'ensemble des risques de crédits, entre les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis. Les encours douteux sont déclassés comptablement en encours douteux compromis, lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage en perte à terme est envisagé. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert des créances en encours douteux compromis.

Au regard des dispositions de l'article 2221-5 du règlement ANC 2014-07, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain. Sur ces créances, il est également procédé à l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces créances ou des créances de même nature et de mêmes caractéristiques ayant fait l'objet de transactions récentes. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.

7. PROVISIONS

Conformément aux règles en vigueur, chaque créance compromise est estimée à son risque de non recouvrement à la clôture de l'exercice. Les critères d'appréciation des risques que nous avons définis, sont basés sur l'environnement économique et politique d'une part, sur la nature intrinsèque de la créance d'autre part, mais aussi sur la cotation de la créance sur un marché réglementé s'il y a lieu.

Les intérêts impayés, ainsi que les intérêts courus sur les encours douteux non compromis sont intégralement provisionnés.

8. ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les dispositions réglementaires relatives aux régimes des retraites complémentaires obligatoires sont appliquées à travers les cotisations, comprises dans les charges de l'exercice, versées à des organismes de retraite prévus par la Convention Collective.

Les engagements de retraite font l'objet d'un provisionnement, selon l'option prescrite aux dispositions de l'article L 123.13 du code de commerce.

En application de la recommandation CNC n° 03 – R – 01 les engagements relatifs aux médailles du travail sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les cotisations sociales suivant la législation en vigueur relatives aux engagements sociaux font également l'objet d'un provisionnement.

9. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation retenues. Les comptes de l'exercice sont présentés selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement ANC 2014-07.

10. INFORMATION LIÉE AU COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur l'activité de la banque depuis le 1^{er} janvier 2020. La Banque BIA a poursuivi le processus d'amélioration de son système d'informations et a porté sa capacité d'être en télétravail à 94% du personnel, par ailleurs toutes les mesures sanitaires ont été mises en place pour le personnel devant se déplacer à la banque.

La Banque BIA n'a pas eu recours aux mesures exceptionnelles mises en place par l'état (recours à l'activité partielle, obtention d'un prêt garanti par l'État, etc.).

Informations complémentaires aux comptes annuels au 31.12.2019

1. TOTAL DU BILAN

En clôture, le total de bilan est en hausse de 13% et s'élève à 379 222 KEUR contre 335 845 KEUR à fin 2018.

2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES

La répartition géographique des créances reste quasiment inchangée d'un exercice sur l'autre. Les créances sur l'Union Européenne représentent toujours la majeure partie du total des créances à 52%, les créances sur l'Algérie représentent 13% du total.

3. OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

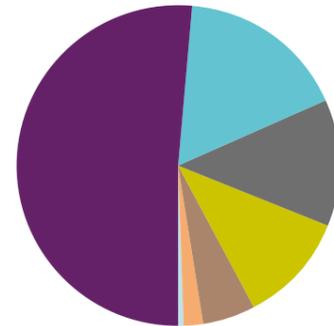
Les comptes ordinaires débiteurs incluent essentiellement nos avoirs à vue chez les correspondants.

Les comptes et prêts à terme sont constitués majoritairement d'opérations de trésorerie interbancaires à court terme et de placement auprès de l'institut d'émission.

Les créances bancaires sur pays hors OCDE ressortent à 35 244 KEUR, et les provisions venant en diminution des actifs concernés s'établissent à 32 011 KEUR.

Au 31 décembre, il n'y a pas de créance sur nos actionnaires recensée à l'actif du bilan.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES au 31.12.2019



51.54% Union Européenne et pays associés	5.23% Autres pays d'Afrique
16.83% Moyen-Orient	2.11% Autres pays d'Europe
12.77% Algérie	0.34% Libye
11.18% Autres pays du monde	

Les opérations de trésorerie et opérations interbancaires se décomposent ainsi :

ACTIF (en milliers d'euros)	2019	2018
Caisse	396	426
Dépôts à vue auprès des Instituts d'émission	11 330	1 674
Comptes ordinaires	35 986	32 853
Comptes et prêts à terme	123 434	102 559
Créances rattachées Prêts banques	191	272
Valeurs reçues en pensions à terme	0	0
Créances douteuses	3 253	477
TOTAL	174 589	132 261

4. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle sont composées des créances commerciales, des crédits et autres concours à la clientèle et des comptes ordinaires débiteurs.

Les créances rattachées sont agrégées à chacune des principales rubriques du bilan.

Les créances clientèle sur pays hors OCDE ressortent à 34 290 KEUR. Les décotes et provisions afférentes à ces actifs ressortent respectivement à 5 132 KEUR et 7 265 KEUR.

Décomposition des crédits clientèle (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	Exigibilités au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Créances clientèle		1 645	3 359	22 259	253	27 515

Décomposition des opérations interbancaires

(Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	Op. au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires et prêts financiers	0	120 256	447	2 731		123 434

(en milliers d'euros)	2019	2018
Crédits à la clientèle	27 515	26 464
Comptes ordinaires et Créances douteuses nettes et impayés	9 620	14 605
Créances rattachées	21	13
TOTAL	37 156	41 082

5. TITRES

RECAPITULATIF AU 31.12.2019 (en milliers d'euros)											
Intitulé	Base provisionnable			Provisions			Prime et décote	Risque en K€ (Déc. 2019)	% prov	Valeur au 31.12.19	Plus value latente
	Créances au 31.12.19 en K€	Créances au 31.12.18 en K€	Variation 19/18 en K€	Stock 31.12.19 en K€	Stock 31.12.18 en K€	Variation 19/18 en K€					
Titres de placement	146 152	135 285	10 867	(4 715)	(5 902)	1 187	754	142 191	3,23%	142 191	1 449
Titres de participation	4 368	4 279	88	(1 610)	(1 238)	-372		2 757	36,86%	-	340
TOTAL GENERAL	150 520	139 564	10 955	(6 325)	(7 140)	815	754	144 948	4,20%	142 191	1 788

Le portefeuille titres est classé en titres de placement et titres de participations, celui ci est composé pour l'essentiel :

- De titres de type obligataires investis sur des états européens pour 11, millions d'euros, des grandes entreprises pour 13,7 millions d'euros et sur des établissements financiers pour 13 millions d'euros.
- De parts d'OPCVM à composante monétaire pour 42,7 millions d'euros, obligataire pour 61 millions.
- De titres de participation à l'étranger libellés en USD.

RECAPITULATIF AU 31.12.2019 (Hors Créances rattachées et comptes de règlement) (en milliers d'euros)							
Intitulé	Encours brut	Provisions	Prime /décote	Risque net au 31.12.19 en K€	% de couverture	Valeur de marché au 31.12.19	Plus value latente
Titres placement Revenu Fixe	36 401	-72	754	37 083	1,87 %	37 836	753
Titres placement Revenu Variable	109 430	-4 643		104 787	4,24 %	105 482	696
TOTAL GENERAL	145 831	-4 715	754	141 870	2,72 %	143 318	1 449

Titres de participations au 31.12.2019

ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME/"AICHT" LE CAIRE
 Cette société au capital de 150 463 700 USD (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription à l'actif dans nos livres de 4 434 000 USD) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

ARAB FINANCIAL SERVICES/MANAMA (BAHREÏN)
 Cette société au capital social de 30 000 000 USD, bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1,69 % soit 463 700 USD. A noter que pour la 1^{ère} fois depuis l'exercice 2002, il n'y aura pas de distribution de dividende au titre de l'exercice 2018.

La BIA n'a comptabilisé aucun dividende en 2019 sur ce dossier. Aussi au regard de la baisse de l'activité et de la rentabilité constatées depuis 2011, la banque a procédé au regard de la situation de l'évolution de l'actif net de la société, à l'enregistrement d'une dotation supplémentaire aux provisions de 391 KUSD.

Situation titres participations au 31.12.2019

RÉCAPITULATIF TITRES DE PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)						
Libellés opérations	Part BIA	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette comptable	Situation nette	Plus ou - values latentes
AICHT	3,94%	3 947	-1 610	2 337	2 337	
AFS	1,69%	413		413	752	340
TOTAL GENERAL		4 360	-1 610	2 750	3 089	340

6. TYPOLOGIE DES CRÉANCES DOUTEUSES

Par classe d'actifs, la répartition des créances douteuses se décompose ainsi:

RÉCAPITULATIF DES CRÉANCES DOUTEUSES ET PROVISIONS (y compris titres douteux) au 31.12.2019 (en milliers d'euros)								
Intitulé	Créances			Provisions			Risque net en K€	% couverture
	Créances au 31.12.19 en K€	Créances au 31.12.18 en K€	Variation 19/18 en K€	Stock 31.12.19 en K€	Stock 31.12.18 en K€	Variation 19/18 en K€		
Etablissements de crédits	35 175	26 095	9 080	-32 011	-25 634	-6 377	3 165	91 %
Clientèle	26 939	34 352	-7 413	-19 929	-24 715	4 786	7 010	74 %
Titres de placement								
TOTAL GENERAL	62 115	60 448	1 667	-51 940	-50 349	-1 591	10 174	83,6%

En application des dispositions du règlement CRC 2014-07, les encours douteux bruts sont présentés selon la répartition suivante :

ZONES GÉOGRAPHIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2019	31.12.2019	Encours Nets en milliers d'euros 2018	31.12.2018
Europe	116	3%	85	6%
Moyen-Orient	1 265	30%	1 180	84%
Pays Africains	148	4%	147	10%
Autres pays	2 699	64%		
TOTAL	4 228	100%	1 412	100%

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2019	31.12.2019	Encours Nets en milliers d'euros 2018	31.12.2018
Europe	5 947	100%	8 687	100%
Algérie				
Moyen Orient				
Pays Africains				
TOTAL	5 947	100%	8 687	100%

AGENTS ÉCONOMIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2019	31.12.2019	Encours Nets en milliers d'euros 2018	31.12.2018
Banques	3 253	77%	441	31%
Entreprises	918	22%	945	67%
Particuliers	56	1%	26	2%
TOTAL	4 228	100%	1 412	100%

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2019	31.12.2019	Encours Nets en milliers d'euros 2018	31.12.2018
Entreprises	5 947	100%	8 687	100%
Particuliers				
Banque				
TOTAL	5 947	100%	8 687	100%

7. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Au 31 décembre 2019, les autres actifs et comptes de régularisation sont ventilés comme ci après :

Le poste Etat (IS et TVA) est composé presque quasi -exclusivement de règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans le cadre des contentieux fiscaux. Ces montants sont intégralement provisionnés.

ACTIFS (en milliers d'euros)	2019	2018
Autres actifs	20 084	19 840
Débiteurs divers	155	22
Etat (IS et TVA)	19 929	19 815
Dépôts et cautionnements constitués	0	3
Comptes de régularisation	683	898
Valeurs à l'encaissement	0	0
Ajustement devises	0	85
Charges payées d'avance	130	80
Produits à recevoir	502	705
Report/déport à recevoir	0	0
Ecritures à régulariser	51	28

8. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

En valeur brute avant amortissements, le stock des immobilisations incorporelles, constitué essentiellement de logiciels informatiques, atteint 2 596 KEUR et celui des immobilisations corporelles est de 7 173 KEUR et ressortent en hausse d'un exercice sur l'autre. Il convient de noter le maintien dans notre bilan d'un bien immobilier non destiné à l'exploitation de l'activité acquis par voie d'adjudication en règlement d'un contentieux client.

VALEURS IMMOBILISÉES (en milliers d'euros)	Montant à fin 2018	Acquisitions	Cessions Rebuts	Montant à fin 2019
Immobilisations incorporelles	2 387	209		2 596
Immobilisations corporelles	7 023	150	0	7 173
Bien immobilier hors exploitation	350			350
TOTAL	9 760	359	0	10 119

Conformément au règlement CRC 2014-03, les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des biens, uniquement en mode linéaire.

AMORTISSEMENTS/PROVISIONS (en milliers d'euros)	Montant à fin 2018	Dotations	Reprises sur Cessions	Montant à fin 2019
Amortissements immobilisations incorporelles	2 247	126		2 373
Amortissements immobilisations corporelles	5 553	266	0	5 819
Provision/bien immobilier hors exploitation	190			190
TOTAL	7 990	392	0	8 382

9. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

À fin 2019, le niveau des ressources interbancaires augmente à 61 millions d'euros contre 30 millions d'euros à fin 2018 et ce au regard d'une augmentation des dépôts de nos banques actionnaires.

Les dépôts à vue des banques sont essentiellement composés de comptes ordinaires de banques étrangères, principalement issus des pays de nos banques actionnaires.

Les dettes bancaires sur pays hors OCDE épousent la tendance générale et ressortent à 52 565 KEUR, ce qui représente 87 % du total.

Les dettes sur les établissements de crédit se décomposent ainsi :

PASSIF (en milliers d'euros)	2019	2018
Comptes ordinaires	23 489	14 440
Comptes et emprunts à terme	36 988	14 825
Dettes rattachées	87	500
TOTAL	60 563	29 765

DECOMPOSITION DES OPERATIONS INTERBANCAIRES (durée restant à courir) (en milliers d'euros)						
	Exigibilités au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires		22 395	14 592			36 988

10. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

En clôture, le niveau des ressources clientèle s'inscrit en hausse d'un exercice sur l'autre et ressort à 148 491 KEUR.

Le niveau des dépôts à vue et à terme de la clientèle des pays hors OCDE ressort à 146 886 KEUR et représente 99 % de l'encours total des comptes créditeurs de la clientèle.

(en milliers d'euros)	2019	2018
Comptes ordinaires clientèle	52 416	34 919
Dépôts de garantie	1 432	1 981
Comptes créditeurs à terme	94 490	93 171
Dettes rattachées	23	17
Autres sommes dues	130	0
TOTAL	148 491	130 089

COMPTES CRÉDITEURS À TERME (durée restant à courir) (en milliers d'euros)						
	Opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes créditeurs à terme		94 245	48	197		94 490

11. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

À la clôture, le détail des soldes des rubriques autres passifs et comptes de régularisation est le suivant :

PASSIF (en milliers d'euros)	2019	2018
Autres actifs	1 004	1 037
Créditeurs divers	200	224
État (TVA-PL)	84	85
Charges sociales à payer	720	728
Comptes de régularisation	1 762	1 907
Comptes exigibles après encaissement	6	149
Ajustement devises	0	0
Produits constatés d'avance	46	4
Charges à régler	1 014	1 149
Report/déport à payer	0	0
Ecritures à régulariser	696	606

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions risques pays, de provisions à caractère fiscales et sociales et de provisions diverses notamment à caractère juridique.

RÉCAPITULATIF AU 31.12.2019 DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)			
Intitulé	Provisions		
	Stock 31.12.2019 en K€	Stock 31.12.2018 en K€	Variation de stock 2019/2018 en K€
Risques pays	2 818	6 923	4 105
Provision à caractère Fiscal *	19 486	19 486	0
Provision à caractère Social **	3 278	3 745	-467
Autres provisions pour risques et charges	405	2 450	-2 046
TOTAL GENERAL	25 986	32 604	-6 617

* La société avait fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives, contentieuses et diplomatiques qui se poursuivront encore sur plusieurs années.

Tous les contentieux fiscaux sont intégralement provisionnés.

** En application de la recommandation ANC RECO n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, une reprise de provisions de 11 KEUR au titre des engagements de retraite a été enregistrée. Cette provision a été calculée selon les méthodes usuellement retenues en pareille matière basées sur la probabilité de départ en retraite du personnel, à l'âge de 67 ans, actualisée au taux de 0,77 %.

13. DETTES SUBORDONNÉES

Néant.

14. FONDS PROPRES ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le capital social, entièrement libéré, est de 158 100 KEUR, soit 10.540.000 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune.

Les autres fonds propres sont négatifs et ressortent à -17 656 KEUR, décomposés comme suit :

- Report à nouveau: -19 472 KEUR
- Réserve légale: 1 816 KEUR

A l'arrêté des comptes, le bénéfice net de l'exercice, après calcul de l'IS, ressort à 973 KEUR.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante : 973 KEUR sera porté en report à nouveau. Le solde débiteur du report à nouveau sera donc ramené à 18 500 KEUR.

15. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements de financement se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)	2019	2018
Ouvertures de crédits documentaires	0	0
Autres ouvertures de crédits confirmés	9 352	8 198
Acceptations à payer ou engagements de payer	0	0
TOTAL	9 352	8 198

Au 31 décembre 2019, le niveau des encours relatifs aux engagements de financement est très faible mais ressort en hausse sur celui constaté à fin 2018.

Il n'y a aucun engagement de financement en faveur de nos actionnaires.

Les engagements de garantie se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (en milliers d'euros)	2019	2018
Confirmations ouvertures de crédocs	61 541	83 085
Autres garanties ordre établissements de crédit	8 114	5 744
Autres engagements irrévocables établissements de crédit	4 201	11 327
Autres garanties ordre de la clientèle	18 534	1 832
TOTAL	92 390	101 988

En clôture au 31 décembre 2019, le niveau des engagements de garantie se situe en baisse de 9%.

Le niveau des engagements avec les banques actionnaires ressort en hausse à 65 207 KEUR à fin 2019 contre 62 863 KEUR à fin 2018; les engagements avec les actionnaires représentent 71 % du total.

Les engagements reçus en garantie se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS REÇUS EN GARANTIE (en milliers d'euros)	2019	2018
Garanties reçues des établissements de crédit	5 901	9 864
Garanties reçues des sociétés d'assurances et administrations	6 142	6 026
TOTAL	12 043	15 890

A la clôture, les engagements de garantie reçus des actionnaires s'élèvent à 5 901 KEUR. Soit 49% du total.

16. ACTIFS GREVÉS / NON GREVÉS

La banque BIA possède 29 803 KEUR d'actifs grevés à fin 2019. Ces actifs grevés sont composés de prêts à vue et de titres de créances émis par des entreprises financières.

Rapportés au total des actifs de la banque BIA à fin 2019, le ratio d'actifs grevés s'établit à 7,8 % à fin 2019. Au regard de ce pourcentage, les actifs grevés représentent un risque peu significatif pour la banque BIA.

17. PRODUIT NET BANCAIRE

VENTILATION DU PNB (en milliers d'euros)	Charges (-)	Produits (+)	Total (+ ou -)
+/- intérêts et produits assimilés	-856	5 510	4 653
<i>dont Banque</i>	-313	2 516	2 203
<i>Clientèle</i>	-226	1 277	1 051
<i>Titres</i>	-317	712	395
<i>Assimilés à commissions</i>		1 005	1 005
+ Revenus des titres à revenu variable	0	134	134
<i>dont Titres</i>		134	134
+/- Commissions	-244	904	659
<i>dont Banque</i>	-201		-201
<i>Clientèle</i>		161	161
<i>Titres</i>			0
<i>Engagements par signature</i>			
<i>Divers</i>	-43	743	699
+/- Gains ou pertes opération des portefeuilles de négociation	-86	108	22
+/- Gains ou pertes op. des portef. de placement et assimilés	-784	2 425	1 641
+ Autres produits et charges d'exploitation bancaire	-1	27	26
TOTAL	-1 971	9 108	7 137

À fin 2019, le PNB ressort en hausse de 42 % à 7,1 millions d'euros contre 5 millions d'euros à fin 2018. Les principaux facteurs de cette variation sont principalement :

- Une baisse de 13 % des produits nets d'intérêts et des commissions nettes
- Des commissions en baisse de 45 %

- Une forte hausse des gains nets issus du portefeuille de placement et assimilés qui ressortent à +1,7 millions d'euros contre -1,7 millions d'euros à fin 2018. Les revenus sur titres de placement (+ 0,7 Millions d'euros) et les étalements de primes et décotes sur titres (-0.3 millions d'euros) sont repris dans le poste : Intérêts, Revenus et produits assimilés

RÉCAPITULATIF DU POSTE GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS au 31.12.2019 (en milliers d'euros)

Intitulé	Charges	Produits	Montants nets
Plus ou moins value de cession sur titres de placement	-136	512	375
Dotations et reprise de provisions sur titres de placement	-648	1 914	1 266
Dotations et reprise de provisions sur titres de participations	0	0	0
TOTAL	-784	2 425	1 641

18. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	2019	2018
Salaires et traitements	4 513	4 449
Charges sociales	2 216	2 407
Intéressement et participation des salariés	46	67
Provisions nettes à caractères sociales	-467	283
Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	442	598
Sous total charges de personnel	6 750	7 804
Autres impôts et taxes	78	-34
Locations	20	33
Transports et déplacements	408	684
Autres services extérieurs	3 508	3 423
Charges refacturées	0	0
Sous total autres charges d'exploitation	4 014	4 106
TOTAL	10 764	11 910

- Pour faire face à l'évolution du PNB et au niveau d'activité, les charges globales d'exploitation ont été dans l'ensemble ajustées, maîtrisées et contenues, elles ressortent en baisse de 9,6% d'un exercice sur l'autre à 10,8 millions d'euros contre 11,9 millions d'euros l'an dernier.
- Les charges de personnel sont en baisse de 13,5% à 6,7 millions d'euros contre 7,8 millions d'euros l'an dernier.
- Les autres charges d'exploitation ressortent en baisse de 2% à 4 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros en 2018.

- Aucune charge refacturée aux actionnaires n'a été comptabilisée cette année. Le solde du compte relatif à la comptabilisation des charges refacturées depuis 2012 ressort à 218 KEUR, qui reste dans l'attente d'un règlement.
- Pour 2019, les honoraires des commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes s'élèvent à 218 800 euros HT, stables par rapport à 2018.

19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

La dotation annuelle des amortissements et provisions des immobilisations est en légère hausse de 5% et ressort à 392 KEUR.

20. COÛT DU RISQUE

Les mouvements relatifs à la variation du coût du risque sont repris ci-après :

COÛT DU RISQUE (en milliers d'euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	-6 297	0	-6 297
Créances Douteuses Clientèle	-23	5 033	5 010
Titres Douteux			
Engagements par signature			
Risques Pays	-177	4 292	4 115
Autres risques et charges	-245	2 293	2 048
Décote enregistrée sur créances restructurées		1 469	1 469
Dotations aux provisions sur titres de participations	-348		-348
Pertes sur créances irrécupérables	-1 001		-1 001
TOTAL COÛT DU RISQUE	-8 091	13 086	4 995

Le coût du risque enregistre cette année une reprise nette de provision de 4 995 KEUR contre une reprise nette l'an dernier de 8 084 KEUR.

L'amortissement des décotes sur les créances restructurées a permis d'enregistrer un produit de 1 469 KEUR.

Au regard des dispositions de l'article 2221-5 du règlement ANC 2014-07, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain.

Toutes ces créances ont fait l'objet de l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces mêmes créances.

Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.

Les pertes sur créances irrécupérables enregistrées en coût du risque se rapportent à l'apurement d'anciens dossiers, tous presque intégralement couverts par des provisions.

21. ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel est insignifiant et ressort négatif à 3 KEUR.

22. OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME

A la clôture de l'exercice, il n'y avait pas d'opération à terme non dénouée.

23. RATIOS DE LIQUIDITÉ

A fin décembre 2019, le nouveau ratio « LCR, Liquidity Coverage Ratio » ressort à 118 % pour un minimum autorisé de 100 %. Le NFSR « Net Stable Funding Ratio » ressort à 144 %.

24. RELEVÉ DES GRANDS RISQUES

Au 31 décembre 2019, les fonds propres réglementaires ressortent à 140 millions d'euros, Au 31 décembre 2019, 13 contreparties ont été recensées dans le nouveau ratio « GR1 » pour lesquelles, les encours bruts représentent plus de 10% des fonds propres, dont 11 contreparties pour lesquelles les encours nets représentent plus de 10 % des fonds propres.

25. FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

En conformité avec le Règlement d'exécution de la Commission européenne n°1423/2013 du 20 décembre 2013 définissant des normes techniques d'exécution relatives aux obligations d'information sur les fonds propres applicables aux établissements, la présente section porte sur :

- Le rapprochement des capitaux propres comptables avec les fonds propres prudentiels
- Les informations détaillées sur les fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en risque, y compris les ratios de fonds propres

25.1 - Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

MONTANTS (en milliers d'euros)	2019	2018	Variation
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	140 220	139 487	733
Capitaux propres comptables*	140 444	139 612	832
<i>Instruments de capital versés</i>	<i>158 100</i>	<i>158 100</i>	<i>-</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>-19 472</i>	<i>-20 304</i>	<i>832</i>
<i>Autres réserves</i>	<i>1 816</i>	<i>1 816</i>	<i>-</i>
<i>Ajustements découlant de filtres prudentiels</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Autres ajustements	-223	-126	-97
<i>Immobilisation incorporelles</i>	<i>-223</i>	<i>-126</i>	<i>-97</i>
<i>Autres déductions</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	-
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	-	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES (CE1 + AT1 + T2)	140 220	139 487	733

* Les capitaux propres comptables à fin 2019 n'incluent pas le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 car ce dernier n'a pas encore été approuvé, l'Assemblée Générale de la banque BIA se tenant en mai 2020.

Les fonds propres réglementaires de la banque BIA s'établissent à 140.220 K€ au 31 décembre 2019.

25.2- Informations relatives aux fonds propres prudentiels et aux actifs pondérés en risque

Le détail des fonds propres prudentiels et des ratios de fonds propres est présenté dans le tableau ci-dessous, à partir du format indiqué à l'annexe IV du Règlement d'exécution de la Commission européenne n°1423/2013 du 20 décembre 2013.

MONTANTS (en milliers d'euros)	2019	Informations
Fonds propres de base CET1: instruments et réserves	140 220	
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	158 100	Capital souscrit
Bénéfices non distribué	-19 472	Report à nouveau 2019, incluant le résultat clos au 31/12/18
Autres éléments du résultat global accumulé (et autres réserves)	1 816	Réserve légale
Fonds propres CET1 : ajustements réglementaires	-223	
Immobilisations incorporelles	-223	Logiciels informatiques
Fonds propres de base CET1	140 220	
Fonds propres AT1	-	
Fonds propres T2	-	
Total des fonds propres	140 220	
Total actifs pondérés	258 614	Cf. détail ci-dessous
Ratios de fonds propres		
Fonds propres CET1	54,22%	
Fonds propres T1	54,22%	
TOTAL DES FONDS PROPRES	54,22%	

Focus sur les actifs pondérés en risque

MONTANTS (en milliers d'euros)	2019	2018	Variation
Risque de crédit	244 196	212 857	31 339
Risque de marché	285	1 611	-1 326
Risque opérationnel	14 134	19 997	-5 863
TOTAL DES ACTIFS PONDÉRÉS EN RISQUE	258 614	234 465	24 149

L'activité de la banque BIA se concentre principalement sur l'activité de crédit documentaire et les titres de placement pour compte propre.

Les actifs pondérés en risque sont donc très majoritairement concentrés sur le **risque de crédit**, calculés selon l'approche standard définie au Titre II / Chapitre 2 du Règlement CRR, soit **258 614 KEUR** à fin 2019.

À fin 2019, les actifs pondérés en risque au titre du risque de crédit portent principalement sur les classes d'actif de contrepartie suivantes :

- 107 126 KEUR de placements sous forme d'obligations ou d'OPCVM
- 65 185 KEUR de créances envers les établissements
- 57 370 KEUR de créances envers les entreprises

La hausse de 24 149 KEUR observable entre fin 2018 et fin 2019 s'explique principalement par une hausse de l'activité de crédit.

Par ailleurs, les actifs pondérés en risque au titre du **risque de marché** s'élèvent à **285 KEUR** à fin 2019 et correspondent exclusivement à du risque de change, calculé selon l'approche décrite aux articles 351 à 354 du Règlement CRR.

Enfin, les actifs pondérés en risque au titre du **risque opérationnel** atteignent **14 134 KEUR** à fin 2019, calculés selon l'approche élémentaire définie aux articles 315 et 316 du Règlement CRR.

Ainsi, le ratio de fonds propres réglementaires de la banque BIA s'élève à 54,22% à fin 2019.

Le ratio des fonds propres est largement supérieur au niveau réglementaire requis de 10,75%. Ce niveau élevé de fonds propres est la conséquence de la limitation réglementaire des engagements de la Banque BIA avec ses actionnaires (les principaux engagements avec les actionnaires sont des opérations de hors-bilan (crédits documentaires)).

26. RATIO DE LEVIER

Au titre des exigences de communication financière relatives à la publication du ratio de levier, la Banque BIA respecte les modalités d'information détaillées dans le règlement d'exécution de la Commission européenne n°2016/200 du 15 février 2016 (Annexe I).

Etant donné la taille et l'absence de complexité du modèle d'affaires de la Banque BIA, des simplifications ont été apportées dans les deux tableaux présentés ci-dessous pour ne conserver que les informations pertinentes au regard de son activité.

Bien que le ratio de levier soit toujours à ce jour un ratio d'observation (pilier 2) et non une exigence contraignante incluse dans les exigences minimales

mentionnées à l'article 92(1) du Règlement (UE) n°575/2013 du 26 juin 2013 (dit Règlement CRR), la Banque BIA calcule son ratio de levier à fréquence trimestrielle en se référant aux modalités de calcul du Règlement Délégué (UE) 2015/62 du 10 octobre 2014.

À fin 2019, la Banque BIA affiche un ratio de levier à 29,15%, autrement dit bien au-delà du pourcentage de 3% qui est la valeur-seuil de référence (Cf. point sur les fonds propres réglementaires).

26.1 - Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

MONTANTS (en milliers d'euros)	2019
1 - Total de l'actif selon les états financiers publiés	379 222
2 - Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	
3 - (Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) no 575/2013)	
4 - Ajustements pour instruments financiers dérivés	
5 - Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	
6 - Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	101 742
U-6a - (Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) no 575/2013)	
EU-6b - (Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) no 575/2013)	
7 - Autres ajustements	
8 - MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER	480 964

26.2 - Ratio de levier - déclaration commune

MONTANT (en milliers d'euros)	2019
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET SFT)	
1 - Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais suretés incluses)	379 222
2 - (Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-223
3 - Total des expositions au bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus)	378 999
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS BILAN	
17 - Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	101 742
18 - (Ajustements pour conversion en montants de crédits équivalents)	
19 - Autres expositions de hors bilan	101 742
FONDS PROPRES ET MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	
20 - Fonds propres de catégorie 1	140 220
21 - Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	480 964
RATIO DE LEVIER	
22 - Ratio de levier	29,15%

27. EFFECTIF DE LA BANQUE BIA

En moyenne sur 2019, les effectifs de la Banque sont répartis de la façon suivante :

MOYENNE 2019	Nombre	Pourcentage
Cadre	29	66 %
Non Cadre	15	34 %
TOTAL	44	100 %
Homme	19	43 %
Femme	25	57 %
TOTAL	44	100 %

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juillet 2020

L'an deux mil vingt,
Et le vingt-quatre juillet, à neuf heures trente,

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle s'est tenue, à titre exceptionnel, par voie de télécommunication en raison des mesures restreignant le déplacement et le regroupement de personnes du fait de l'épidémie de Covid-19 frappant le monde, dont la France, sur la convocation du conseil d'administration adressée aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui sera émargée par chaque membre de l'assemblée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lazhar LATRECHE, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Mohamed MEGRAD est appelé comme scrutateur.

Maître Philippe DELECLUSE, Conseil de la Société, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les cinq (5) actionnaires, possédant 10.540.000 actions sur les 10.540.000 actions composant le capital social, sont présents ou représentés.

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA SÉANCE :

- Monsieur Mohamed YOUNSI, Directeur Général Délégué Adjoint,
- Monsieur Franck MEDIONI représentant la société ARTEX AUDIT ASSOCIES, commissaires aux comptes de la société,
- Monsieur Mocz CHARFI, représentant la société BAKER TILLY SOFIDEEC, commissaire aux comptes de la société.

Monsieur le Président rappelle qu'ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire des valeurs actives et passives de la société arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion du conseil d'Administration auquel est annexé le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices intégrant le rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- l'information sur les honoraires des commissaires aux comptes,

- le projet des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée,
- la liste des actionnaires.

Monsieur le Président indique que les renseignements et documents prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance ou en recevoir copie dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

L'assemblée donne acte de ces déclarations à son Président.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, après lectures des rapports de gestion du Conseil d'Administration, et des Commissaires aux comptes,
2. Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce,
3. Afrectation du résultat,
4. Fixation des jetons de présence,
5. Quitus aux administrateurs,
6. Ratification de la nomination par voie de cooptation de Monsieur Lazhar LATRECHE en qualité d'administrateur,
7. Ratification de la nomination par voie de cooptation de Monsieur Mohamed MEGRAD en qualité d'administrateur,
8. Renouvellement / Nomination des administrateurs

Société : Banque Extérieure d'Algérie	Société : Libyan Foreign Bank
Monsieur Lazhar LATRECHE	Monsieur (*)
Monsieur Mohamed MEGRAD	Monsieur (*)

en qualité d'Administrateur de la Banque BIA pour une période de 3 ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

9. Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2019 aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel - article L. 511-73 du Code monétaire et financier,

10. Pouvoir pour formalités.

(*) Qui seront désignés ultérieurement.

Monsieur le Président indique que les actionnaires ont eu toutes précisions sur le rapport de gestion du Conseil d'administration et sur le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, qui leur ont été adressés préalablement à l'Assemblée Générale annuelle.

Les Commissaires aux comptes prennent la parole et confirment la certification des comptes 2019 de la Banque BIA sans observation et précisent que le rapport de gestion est conforme aux comptes.

Puis Monsieur le Président rappelle que la Banque n'a conclu aucune convention particulière dite réglementée au cours de l'exercice 2019.

Puis, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations de l'entreprise telles qu'elles résultent desdits comptes et rapports.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires constate que les résultats de l'exercice 2019 se traduisent par un bénéfice net de 972.947 €. Elle décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ce résultat en totalité au compte report à nouveau. En conséquence, le solde débiteur du compte report à nouveau sera porté à (€ 18.499.518). Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires ratifie en tant que de besoin le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice 2019, soit € 370.000 nets d'impôt.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires donne quitus plein et entier aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires ratifie la nomination, prononcée par voie de cooptation par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 février 2020, aux fonctions d'administrateur de :

Monsieur Lazhar LATRECHE,
Né le 25 mars 1967 à KHENCHELA (Algérie)
De nationalité algérienne,
Demeurant LOTISSEMENT TAHAR BOUCHET, COOPÉRATIVE
ENNASR -BIR-KHADEM, ALGER (ALGERIE)

en remplacement de Monsieur Brahim SEMID, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Lazhar LATRECHE exerce son mandat d'administrateur pour la durée restant à courir de celui de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires ratifie la nomination, prononcée par voie de cooptation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 21 février 2020, aux fonctions d'administrateur de :

Monsieur Mohamed MEGRAD
Né le 13 février 1964 à KOUBA (Algérie)
De nationalité algérienne,
Demeurant VILLA NO.8 EL MORDJANE -EL MARSAS, ALGER
(ALGERIE)

en remplacement de Monsieur Hocine TAHRAOUI, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Mohamed MEGRAD exerce son mandat d'administrateur pour la durée restant à courir de celui de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires prend acte que le mandat des administrateurs vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale et décide de renouveler en qualité d'administrateurs :

- la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE qui sera représen[ée par Monsieur Zinne Eddine BOUZIT,
- la LIBYAN FOREIGN BANK,
- Monsieur Lazhar LATRECHE.
- Monsieur Mohamed MEGRAD,
- Monsieur Mustafa BEN KHALIFA,

et de nommer en qualité de nouvel administrateur :

- Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM,

pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et au plus tard le 31 décembre 2023.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, exprime un avis favorable sur le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à € 3.032.621 (trois millions trente-deux mille six cent vingt et un euros) versées durant l'exercice 2019, aux dirigeants responsables et aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Banque BIA, lesquels représentent 17 personnes au sein de la banque.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIXIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plus personne ne demandant la parole, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui sera signé par les membres du bureau.

LE PRÉSIDENT
Lazhar LATRECHE

LE SCRUTATEUR
Mohamed MEGRAD

LE SECRÉTAIRE
Philippe DELECLUSE



2019

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

(Opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

En raison du contexte géopolitique qui perdure en Libye, le projet de recapitalisation, associé à un changement de gouvernance, bien qu'ayant connu des fortes avancées en 2019 n'a pas encore abouti.

De fait, le modèle d'activités a été reconduit ainsi que la politique prudente des risques :

- encadrement dans des limites soutenables du volume d'opérations sur le cœur de métier, le crédit documentaire ;
- stabilisation de l'activité de placement sur titres pour compte propre. dans l'objectif d'une diversification et d'un maintien des revenus, avec abandon de l'activité actions en raison de la montée de la volatilité.

I. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

En clôture, le total de bilan ressort en hausse d'un exercice sur l'autre à 379 222 KEUR€ contre 335 845 KEUR€ à fin 2018, soit une hausse de 13 % d'un exercice sur l'autre.

Les opérations interbancaires représentent désormais plus de 46% du total de bilan à l'actif. Le passif est constitué de dépôts des actionnaires et autres correspondants Libyens et Algériens, dont une partie sont des fonds gelés.

Ces fonds sont pour l'essentiel replacés sur le marché interbancaire ou investis sur des OPCVM à court terme ou des obligations d'état de la zone euro.

À L'ACTIF

À la clôture de l'exercice, et dans un contexte de taux courts toujours négatifs en euro, on constate dans le détail les variations suivantes :

- Les liquidités placées auprès de l'institut d'émission français sont en forte hausse et s'établissent à 11,7 millions d'euros.
- Les encours interbancaires, ressortent en hausse de 19,6% passant de 136 millions d'euros en 2018 à 163 millions d'euros en 2019.
- Les encours avec la clientèle continuent leur repli à 37 millions d'euros à fin d'exercice contre 41 millions d'euros à fin 2018, soit une baisse de près de 9,5% d'une année sur l'autre.

- Globalement le niveau total des encours investis sur les titres de placement sont en hausse de 8,6% à 142 millions d'euros contre 131 millions d'euros en 2018. On constate néanmoins une évolution plus contrastée dans les composantes du portefeuille ; Les encours sur titres à revenu variable s'inscrivent en hausse de 16% à 105 millions d'euros, tandis que les encours sur titres à revenu fixe ressortent eux en baisse de 8% à 37 millions d'euros.
- Le poste « autres actifs » enregistre principalement des règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans des contentieux actuellement pendant devant les juridictions. Ces dossiers sont intégralement provisionnés.
- Le poste « Participations et autres titres détenus à long terme » enregistre un repli à 2,7 millions d'euros contre 3 millions d'euros en 2018 en raison de la dépréciation de notre participation dans AICHT.

AU PASSIF

À la clôture de l'exercice, les principales variations sont les suivantes :

- Les dépôts interbancaires, constitués principalement de ressources en provenance des banques algériennes et libyennes, sont en nette hausse et s'inscrivent à 60 millions d'euros contre 29 millions d'euros à fin 2018, soit une hausse significative de 103%.
- Les ressources clientèle sont en hausse de 14% et ressortent à 148 millions d'euros contre 130 millions d'euros à fin 2018.
- Le niveau des provisions pour risques et charges a diminué d'un exercice sur l'autre de 33 millions d'euros en 2018 à 26 millions d'euros en 2019.

AU HORS-BILAN

A la clôture de l'exercice :

- Dans des volumes particulièrement faibles, les engagements par signature donnés ressortent en hausse d'un exercice sur l'autre :
- Les engagements de financement augmentent de 14% sur ceux constatés à fin 2018, le niveau des encours ressort à 9,3 millions d'euros contre 8,2 millions d'euros l'an dernier.
- Le niveau des engagements de garantie ressort à 92 millions d'euros en baisse de 9 % sur celui constaté fin 2018.
- Les engagements par signature reçus s'inscrivent en repli de 24 % et ressortent à 12 millions d'euros contre 16 millions l'an dernier.

II. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2019

Le compte de résultat fait apparaître les principales évolutions suivantes :

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS (en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	Evolution 2019/18
TOTAL BILAN	379 222	335 845	-11,4 %
Intérêt, revenus et produits assimilés	4 787	5 492	-12,8 %
Commissions	659	1 211	-45,6 %
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles	1 663	(1 674)	-199,4 %
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	26	7	248,2 %
Produit net bancaire	7 136	5 036	41,7 %
Charges de personnel	(6 749)	(7 804)	-13,5 %
Autres charges générales d'exploitation	(4 014)	(4 106)	-2,2 %
Dotations aux amortissements	(392)	(373)	5,2 %
Total charges générales d'exploitation	(11 155)	(12 282)	-9,2 %
Résultat brut d'exploitation	(4 019)	(7 247)	-44,5 %
Coût du risque	4 995	8 084	-38,2 %
Résultat d'exploitation	976	837	16,6 %
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	
Résultat courant avant impôt	976	837	16,6 %
Résultat exceptionnel	(2)	(6)	-52,3 %
Impôts sur les bénéfices	0	0	
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0	
RÉSULTAT NET	972	831	17,0 %

Le compte de résultat fait apparaître les principales évolutions suivantes :

Le PNB reflète la baisse de l'activité constatée au hors bilan, mais compensée par l'activité titres qui permet de constater une nette hausse d'un exercice sur l'autre de 42%, soit une augmentation totale du PNB de 2,1 millions d'euros. Les principaux facteurs de variation sont les suivants :

- Une baisse des produits nets d'intérêts liée à la faiblesse persistante des taux d'intérêts en euros et à la baisse des taux en dollars.
- Des commissions nettes en baisse de 46%.
- Une hausse significative des gains nets issus du portefeuille de placement qui ressortent à +1,7 millions d'euros contre -1,7 millions d'euros à fin 2018, soit un différentiel de 3,3 millions d'euros.

FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION :

- Pour faire face à l'évolution du PNB et au niveau d'activité, les charges globales d'exploitation incluant les dotations aux amortissements ont été dans l'ensemble ajustées, maîtrisées et contenues, elles ressortent en baisse de 9,2% d'un exercice sur l'autre à 11 millions d'euros contre 12,3 millions d'euros l'an dernier.
- Les charges de personnel sont en baisse de 13% à 6,7 millions d'euros contre 7,8 millions d'euros en 2018.
- Les autres charges d'exploitation ressortent en baisse de 2,2% à 4 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros en 2018.
- Aucune charge refacturée aux actionnaires n'a été comptabilisée cette année. Le solde du compte relatif à la comptabilisation des charges refacturées depuis 2012 ressort à 218 KEUR€, qui reste dans l'attente d'un règlement.

- La dotation annuelle des amortissements et provisions des immobilisations ressort en hausse à 392 K€ contre 373 K€ en 2018.
- À fin 2019, le résultat brut d'exploitation ressort en perte de -4 millions d'euros contre une perte de -7,2 millions l'an dernier.

Le coût du risque enregistre cette année une reprise nette de provision de 5 millions d'euros contre une reprise nette l'an dernier de 8 millions d'euros. L'amortissement des décotes sur les créances restructurées a permis d'enregistrer un produit de 1,5 millions d'euros.

COÛT DU RISQUE (en milliers d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	-6 297	0	-6 297
Créances Douteuses Clientèle	-23	5 033	5 010
Titres Douteux	-	-	-
Engagements par signature	-	-	-
Risques Pays	-177	4 292	4 115
Autres risques et charges	-245	2 293	2 048
Décote enregistrée sur créances restructurées	-	1 469	1 469
Dotations aux provisions sur titres de participations	-348	-	-348
Pertes sur créances irrécupérables	- 1001	-	- 1001
TOTAL COÛT DU RISQUE	- 8 091	13 086	4 995

La créance avec la Banque Nationale de Cuba négociée en fin d'année 2018 a du être reclassée en douteux avec pour conséquence une reprise de provisions de 3,2 millions d'euros au titre du risque pays et d'une provision en risque et charge de 2,3 millions d'euros. Le dossier a été provisionné à hauteur de 6,3 millions d'euros, le risque net sur le dossier ressort à 30 %.

De tous ces éléments, il ressort que le résultat courant avant impôt ressort positif à 0,976 millions d'euros contre un profit de 0,837 millions d'euros fin 2018, soit une hausse de 17 %.

L'application de la recommandation de l'ANC N°2013-02 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, et en raison des départs constatés en 2018, a conduit la banque à procéder à une reprise aux provisions de 11 KEUR€ au titre des engagements de retraites.

La société avait fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives et contentieuses qui se poursuivront encore sur plusieurs années. Ces contentieux fiscaux sont intégralement provisionnés.

Au regard des déductions et réintégrations fiscales effectuées. La société affiche à la clôture un résultat net comptable après éléments exceptionnels et impôt de 0,973 millions d'euros.

III. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'année 2019, des discussions intenses entre les deux actionnaires la Banque Extérieure d'Algérie et la Libyan Foreign Bank ont permis d'aboutir à un accord le 12 décembre 2019 en vue de relancer l'activité de la BIA et de mettre en place une gouvernance consensuelle qui renforce considérablement son efficience. La mise en place sera effective durant l'exercice 2020.

La mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance au cours de 2020 permettra dans un esprit d'entente de réaliser l'unicité de la direction de la banque conjointement au soutien financier permettant d'augmenter significativement ses capacités d'engagements.

Le budget 2020 s'inscrit donc dans le cadre d'un fort développement de l'activité crédits documentaires sur l'Algérie grâce à l'engagement de notre actionnaire libyen de mettre en place des dépôts nantis en faveur des engagements des banques publiques algériennes.

Ce qui augure une évolution notable de l'activité de la banque.

IV. ACTIVITÉ COMMERCIALE EN 2019

Crédits documentaires

La rentabilité issue de l'activité des crédits documentaires est en baisse en 2019.

La BIA est contrainte par la réglementation à une limitation de ses d'engagements avec ses actionnaires. La mise à disposition des dépôts nantis de l'actionnaire libyen va permettre l'extension de l'activité crédit documentaire.

Autres opérations internationales

Dans le prolongement de l'activité de crédit documentaire, la banque a toutefois maintenu des activités minimales, sur les axes suivants :

- Refinancement d'opérations documentaires.
- Emissions de garanties de marché.
- Avances sur cessions de produits documentaires.
- Activité de correspondant banking.
- Opérations de syndication dans le cadre d'opérations documentaires.

Activité crédits

Dans l'attente d'une augmentation de capital, la banque limite ses prises d'engagements sur des crédits à court terme. La restructuration des crédits financiers intervenue en 2013 a permis de générer un PNB de 1,5 millions euros en 2019, sous forme d'amortissement de décote.

Activité Titres pour comptes propres

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des excédents de trésorerie, la banque a décidé de placer une partie de ces fonds sur des obligations souveraines et d'entreprises notées investment grade. L'activité sur le portefeuille actions a été arrêtée.

Activité de la trésorerie-change

L'année 2019 a été marquée par :

- Une diminution des excédents de trésorerie replacés sur le marché interbancaire, en raison des niveaux de taux négatifs. Ils sont désormais replacés sur des OPCVM monétaires ou quasi-monétaire.
- Des taux interbancaires négatifs qui perdurent sur l'euro.
- Une baisse du PNB en raison de la baisse des taux en usd.

V. MAÎTRISE DES RISQUES

Risque de crédit

La sélection du risque de crédit repose sur une expertise systématique des dossiers appuyée par un outil d'évaluation interne et les décisions d'octroi ou de renouvellement de prêt font l'objet d'une analyse indépendante par rapport aux entités opérationnelles.

Le dispositif de surveillance des risques qui accompagne le processus de décision de crédit s'organise autour des actions suivantes :

- contrôle permanent des limites et examen des dépassements ;
- analyse et stratification périodique des encours ;
- revue trimestrielle des garanties et des provisions ;
- examen régulier des créances sous alerte ;
- suivi de la rentabilité des opérations de crédit.

Autres risques financiers

En raison du périmètre restreint de l'activité de trésorerie-change (opérations pour compte propre), la banque se donne pour objectif principal de neutraliser systématiquement les risques de taux et de change.

S'agissant de la maîtrise des risques sur les titres, la Banque BIA possède un portefeuille qui se décompose en deux familles distinctes.

D'une part, des titres émis par des États souverains à la suite de restructurations de dettes de banques résidant dans les pays correspondants. Ces titres relèvent d'une gestion de type portefeuille de placement.

D'autre part, la Banque possède des actifs de taux à moyen et long terme dont l'objectif est d'optimiser ses importantes liquidités, induites par ses fonds propres, à des conditions supérieures à celles proposées par l'activité interbancaire courante. Suivant les normes prudentielles en vigueur, ce portefeuille fait l'objet d'une évaluation régulière.

L'exposition au risque global de taux de la Banque reste faible ainsi que le confirment les outils de gestion ALM.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1- ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME / "AICHT" LE CAIRE

Cette société au capital de USD 169 713 700 (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription comptable à l'actif dans nos livres de USD 4 434 000) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

En 2019, la BIA n'a comptabilisé aucun dividende et au regard des baisses d'activité et de la rentabilité constatées depuis 2011, la banque a procédé au regard de la situation de l'évolution de l'actif net de la société, à l'enregistrement d'une dotation aux provisions supplémentaire de 391 KUSD.

2-ARAB FINANCIAL SERVICES/Manama (BAHRAIN)

Cette société au capital de USD 30 000 000 bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1,69% soit 463 700 USD.

En 2019, la BIA n'a comptabilisé aucun dividende.

VII. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient d'actions dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019.

VIII. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT AU SENS DE L'ARTICLE 39.4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Néant.

IX. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Les factures reçues des fournisseurs et prestataires sont traitées dès réception et payer en règle générale dans un délai de 1 mois.

Le solde des comptes fournisseurs ressort débiteur de 200 KEUR€ à fin 2019 contre un solde débiteur de 223 KEUR€ à fin 2018.

X. DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le conseil d'Administration rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

XI. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

XII. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET ANTÉRIEURS A LA CLÔTURE DES COMPTES

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur l'activité de la banque depuis le 1^{er} janvier 2020. La Banque BIA a poursuivi le processus d'amélioration de son système d'informations et a porté sa capacité d'être en télétravail à 94% du personnel, par ailleurs toutes les mesures sanitaires ont été mises en place pour le personnel devant se déplacer à la banque.

La Banque BIA n'a pas eu recours aux mesures exceptionnelles mises en place par l'état (recours à l'activité partielle, obtention d'un prêt garanti par l'État, etc.).

XIII. CHANGEMENT DE MÉTHODES

Néant.

XIV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes de l'exercice 2019 sont arrêtés par le conseil d'Administration du 07 juillet 2020.

Ils font ressortir un bénéfice net après impôts de 972 947 euros.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante : 972 947 euros seront portés en report à nouveau. En conséquence, le solde débiteur du report à nouveau sera donc de -18 499 518 euros.

XV. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le tableau prévu à l'article R225-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, est présenté ci-après.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (en euros)					
Nature des indications	2015	2016	2017	2018	2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social appelé	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000
Nombre d'actions émises	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000
Nbre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors-taxes	18 353 204	16 478 477	13 614 976	9 765 745	8 682 694
Résultat avant impôts, participation, amortissement et provisions	-7 780 121	1 123 655	2 583 752	5 470 370	5 802 811
Impôts sur les bénéfices	0	0	-90 553	0	0
Participation des salariés due sur l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, amortissement et provisions	-2 569 804	2 445 546	525 614	831 225	972 947
Montant des bénéfices distribués					
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	-0,74	0,11	0,25	0,52	0,55
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,24	0,23	0,05	0,08	0,09
Dividende versé à chaque action					
PERSONNEL					
Nombre de salariés	59	55	54	47	47
Montant de la masse salariale	4 770 329	4 874 751	4 559 386	4 448 717	4 513 334
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 357 871	2 495 227	2 453 300	2 407 210	2 215 565

XVI. JETONS DE PRÉSENCE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice 2019.

XVII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

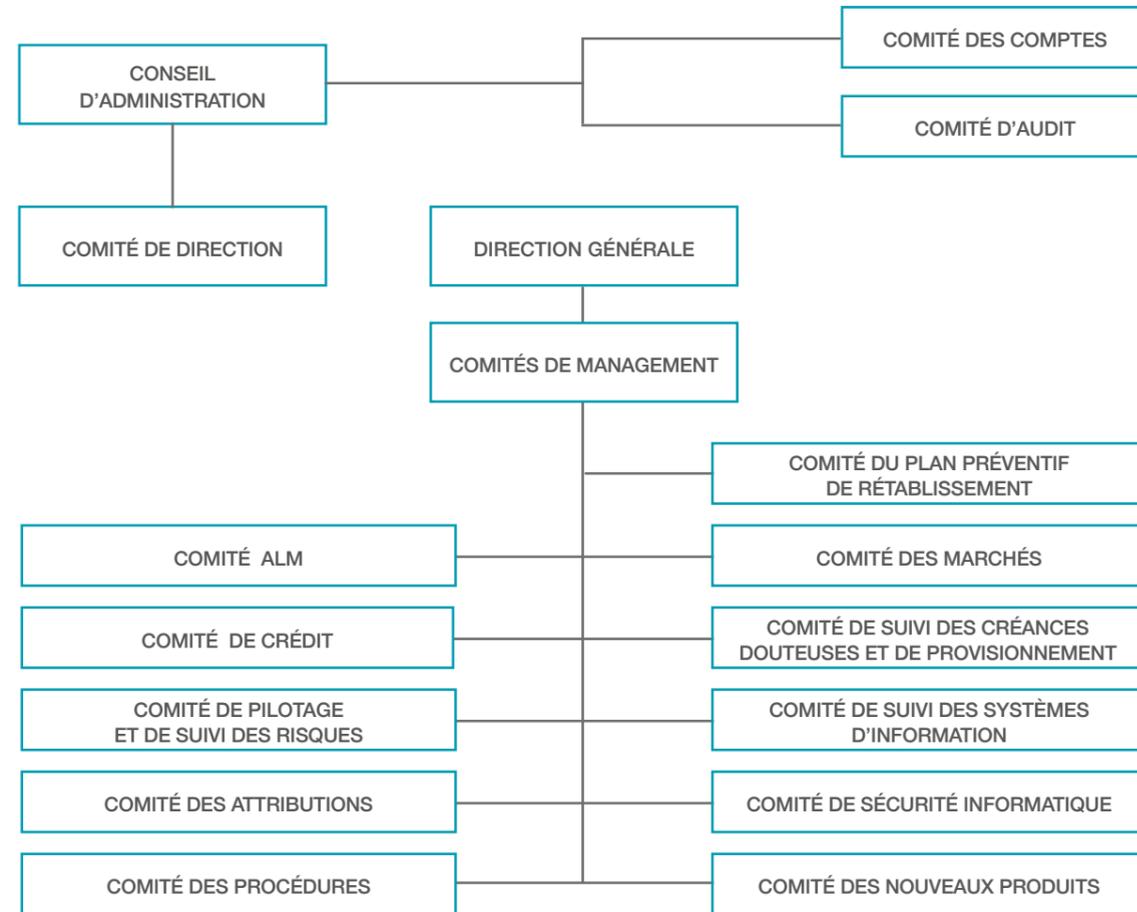
Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société (cf. section XVIII du rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

XVIII. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport présenté à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2020 en application des articles L 225-37 et L 225-68 du Code de commerce.

1. GOUVERNANCE

1.1. Présentation de l'organisation de la conduite des affaires et du pilotage des risques



1.2. Mode de gouvernance

Au titre du mode d'organisation de la direction générale de la Banque, le Conseil d'administration a décidé par résolution en date du 23 mai 2002 de retenir la formule unifiée du Président Directeur Général.

1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les règles de gouvernement d'entreprise que la Banque BIA met en œuvre sont issues de deux types de référentiel :

- d'une part les statuts,
- et d'autre part, les chartes qui organisent la vie des comités spécialisés institués par le Conseil d'Administration pour préparer ses délibérations ainsi que ses décisions.

Le gouvernement de la Banque BIA est assuré par les instances statutaires suivantes :

a) Le Conseil d'Administration

Composition

Il est composé de **six membres** pris parmi les actionnaires. La durée du mandat des administrateurs est de trois ans au plus avec droit de rééligibilité.

Fonctionnement

Aux termes des statuts, le Conseil est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande de la moitié des administrateurs.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au minimum deux fois par an.

Ce sont les statuts qui fixent les règles de la présidence et des délibérations du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois.

Il a examiné notamment les comptes annuels, semestriels, trimestriels, le budget, les questions de stratégie ainsi que les rapports du Comité de direction, du Comité des comptes et du Comité d'audit.

b) Le Comité de direction

Il est composé du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration ainsi que des Directeurs Généraux Délégués Adjoints.

Durant l'exercice 2019, le Comité de direction ne s'est pas réuni.

Le Comité de direction fait rapport de ses travaux au Conseil d'Administration.

En sus des instances statutaires, le Conseil d'administration dispose de deux Comités spécialisés.

c) Les Comités spécialisés

Par décision du 19 décembre 2002, le Conseil d'Administration a prévu deux comités spécialisés pour préparer ses délibérations sur les comptes et sur le contrôle interne de la société.

Composés d'administrateurs nommés par le Conseil, ces comités instruisent les affaires entrant dans leurs domaines d'attributions fixés par des chartes.

- Le Comité d'audit

Dans la suite de la création en avril 2010 d'un Comité de pilotage et de suivi des risques, chargé d'assister la Direction Générale dans la surveillance de la gestion des risques inhérents aux activités et dans le suivi de l'efficacité des processus de contrôle permanent, le Comité de contrôle interne et des risques a pris l'appellation de « Comité d'audit ».

Composé de deux administrateurs, le Comité d'audit a pour missions principales d'examiner :

- le programme de travail de l'Audit interne ;
- les rapports périodiques d'activité de contrôle interne ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits internes et externes ;
- la cohérence des dispositifs de contrôle interne des systèmes de mesure des risques ;
- le reporting périodique sur les risques majeurs et les plans et mesures qui permettent de réduire ses risques ;
- le projet de rapport annuel sur le contrôle interne et la mesure et surveillance des risques ;
- les résultats des dispositifs de contrôle permanent ;
- les résultats de l'activité de la Conformité.

Sont rapporteurs devant ce Comité :

- le responsable de l'Audit interne ;
- le responsable du Département des risques ;
- le responsable du Département Conformité et juridique ;
- Le responsable du Département Finance.

Participent à ce comité les Directeurs Généraux Délégués Adjoints en tant qu'observateurs.

Au moins une fois par an, le Comité d'audit se réunit avec les quatre rapporteurs susmentionnés en l'absence des membres de la Direction générale.

Le Comité d'audit fait rapport de ses travaux au Conseil d'Administration.

Ce Comité s'est réuni 4 fois en 2019.

- Le Comité des comptes

Composé de deux administrateurs, le Comité des comptes a pour missions principales d'examiner :

- les comptes, états et résultats financiers ;
- les sujets de méthodologies et de référentiels comptables ;
- les projets d'états financiers annuels et les options de clôture ;
- le programme de travail des Commissaires aux Comptes.

Sont rapporteurs devant ce Comité :

- le responsable du Département Finance ;
- le responsable du Département des Risques ;
- le responsable de l'Inspection générale.

Participent à ce comité les Directeurs Généraux Délégués Adjointes ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Le Comité des comptes fait rapport de ses travaux au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.

Ce comité s'est réuni deux fois en 2019. Il a notamment examiné les projets de comptes annuels soumis au Conseil d'Administration.

d) Bilan du fonctionnement des organes de gouvernance

Au total, sur l'exercice 2019, si les séances du Conseil et des différents comités ont été tenues avec une parfaite assiduité des administrateurs au cours du premier semestre, le calendrier de réunion du second semestre a été fortement perturbé en raison de diverses contraintes.

Le Conseil d'Administration du 21 juin 2019 ne s'est pas tenu comme convenu, le quorum n'étant pas atteint. Il a été procédé à une consultation à distance pour l'approbation du rapport sur la lutte anti-blanchiment.

Par ailleurs, au cours de l'année 2019, des discussions intenses entre les deux actionnaires la Banque Extérieure d'Algérie et la Libyan Foreign Bank ont permis d'aboutir à un accord le 12 décembre 2019 en vue de relancer l'activité de la BIA et de mettre en place une gouvernance consensuelle qui renforce considérablement son efficacité. La mise en place sera effective durant l'exercice 2020.

La mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance au cours de 2020 permettra dans un esprit d'entente de réaliser l'unicité de la direction de la banque conjointement au soutien financier permettant d'augmenter significativement ses capacités d'engagements.

e) Comités de management

Pour mettre en œuvre la stratégie de la Banque BIA, la Direction générale a mis en place les Comités de management suivants :

1. le Comité du Plan préventif de rétablissement
2. le Comité ALM

3. le Comité des marchés
4. le Comité de crédit
5. le Comité de suivi des créances douteuses et de provisionnement
6. le Comité de pilotage et de suivi des risques
7. le Comité de suivi des systèmes d'information
8. le Comité de sécurité informatique
9. le Comité des procédures
11. le Comité des nouveaux produits
12. Le Comité des attributions

Au cours de l'exercice 2019, les réunions consacrées aux différents sujets se sont établies à un total de 66 séances.

2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

En application de l'article 74 de la Directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 (dite Directive CRDIV), le dispositif de gouvernance instauré par la Banque BIA favorise une gestion saine et efficace des risques, notamment grâce à sa politique et ses pratiques de rémunération.

La politique de rémunération de la Banque BIA est construite de manière à permettre une maîtrise des coûts (niveau de la masse salariale en rapport avec l'ajustement du coefficient d'exploitation).

Cette politique comprend un système de rémunération constitué de deux volets, à savoir une rémunération fixe et une rémunération variable :

- **La rémunération fixe** est déterminée individuellement et évolue en fonction de la progression des compétences de chaque collaborateur.
- **La rémunération variable**, quant à elle, est calculée selon deux composantes, l'une de portée individuelle et l'autre de portée collective
 - La rémunération variable à caractère individuel dépend de l'évaluation de la performance par le supérieur hiérarchique, elle est allouée sous forme de primes exceptionnelles ou de primes de résultat.
 - La rémunération variable à caractère collectif vise à associer les collaborateurs à la performance collective de la Banque BIA et peut revêtir différentes formes.

Les primes et augmentations de salaires sont proposées par les responsables hiérarchiques en fonction de critères et d'enveloppes préétablis validés par la Direction Générale.

Concernant spécifiquement les deux Directeurs Généraux délégués adjoints de la Banque BIA, leurs rémunérations, primes et évolutions salariales respectives sont fixées par le Conseil d'Administration en conformité avec les dispositions statutaires.

Enfin, la politique de rémunération est transmise annuellement à l'organe de surveillance, notamment au Comité d'Audit.

3. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

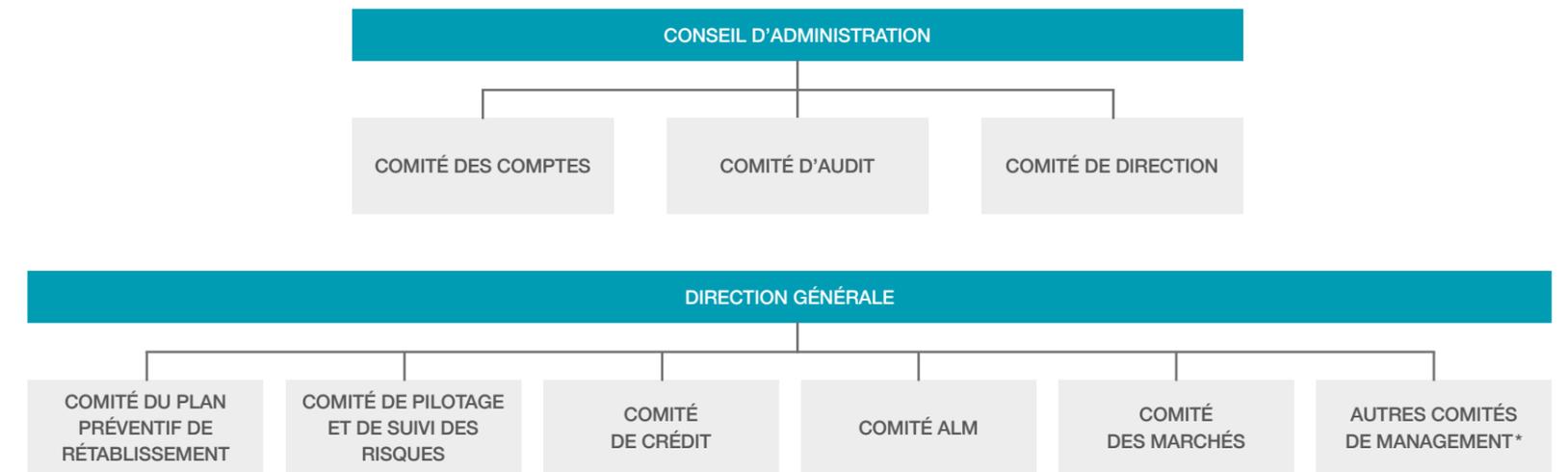
La politique de gestion des risques de la Banque BIA présente le cadre général défini par la Direction Générale pour la mise en œuvre de la maîtrise des risques. Elle énonce les objectifs et les principes directeurs qui sont les fondements du dispositif de gestion des risques de la Banque.

Ces éléments s'appliquent à l'ensemble des activités et fonctions de la Banque BIA.

Le Département des risques est responsable de l'élaboration de la politique de gestion des risques sous l'égide de la Direction Générale qui la valide formellement. Les risques gérés par le Département des risques sont au nombre de 6 et déclinés dans la Politique de gestion des risques :

- Risque de crédit
- Risque de marché
- Risque opérationnel
- Risque global de taux
- Risque de liquidité
- Risque de règlement

La gestion des risques de la Banque BIA s'articule autour d'une structure de gouvernance caractérisée par une comitologie solide dont les responsabilités sont réparties entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale telle que présentée cidessous :



* Les autres Comités de Management ne sont pas représentés individuellement dans la structure de gouvernance. Seuls les comités rapportant directement à l'organe de surveillance ou tout organe afférent sont présentés de manière détaillée.

Concernant spécifiquement le Comité d'Audit équivalant au Comité des Risques, celui-ci se réunit a minima trois fois par an.

4. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

MANDATS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019

Monsieur Brahim SEMID

Président Directeur Général	Banque Extérieure d'Algérie / Alger
Président Directeur Général	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	UBAF Paris
Membre du Conseil d'Administration	British Arab Commercial Bank (BACB) / Londres
Président du Conseil d'Administration	ILA IJAR/Leasing Algérie
Vice Président	Association Professionnelle des Banques et des établissements Financiers / Algérie

Monsieur Zine Eddine BOUZIT

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
------------------------------------	--------------------

Monsieur Mustafa BEN KHALIFA

Chairman	First Gulf Bank / Tripoli
Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	LAP Company / Tripoli

Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM

Directeur du Département de la recherche et de la statistique	Banque centrale de Libye / Libye
Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	National Commercial Bank / Libye
Membre de la Commission de la Politique Monétaire	Banque Centrale de Libye / Libye
Membre du Comité d'Investissement	Banque Centrale de Libye / Libye
Président du Comité du budget	Banque Centrale de Libye / Libye

Monsieur Mohamed YOUNSI

Directeur Général Délégué Adjoint	Banque BIA / Paris
-----------------------------------	--------------------

5. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Nous portons à votre connaissance qu'une convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de Commerce avait été portée à la connaissance du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012.

Nous vous indiquons qu'aucune autre convention conclue ou autorisée au cours d'exercices antérieurs n'a été poursuivie au cours du dernier exercice.

6. DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes de l'article 8 des statuts de la Banque, le capital social peut, sur proposition du conseil d'administration, être augmenté par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, prise dans les conditions prévues à l'article 40.

Conformément à la loi, les commissaires aux comptes ont assuré de manière permanente le contrôle des comptes de la société.

Ils donneront lecture de leurs rapports et se tiennent à la disposition des actionnaires pour leur fournir tous les renseignements entrant dans le cadre de leur mission. Le Conseil d'Administration demande aux actionnaires de bien vouloir approuver les résolutions qui leur sont soumises et reste à leur disposition pour tous renseignements complémentaires.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque BIA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 7 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit – Dépréciations individuelles

Risque identifié

Dans l'exercice de ses activités de prêt, la banque BIA est exposée au risque de crédit résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Elle constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques avérés de pertes. Celles-ci sont déterminées sur base individuelle. Elles sont fondées sur des paramètres réglementaires ou spécifiques ainsi que sur des paramètres tenant compte de situations macro économiques susceptibles d'affecter les portefeuilles de crédit sensibles. Ces provisions constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction. Elles constituent pour ces raisons un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.

Nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses; du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Continuité d'exploitation

Risque identifié

Lors de l'établissement des comptes il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

La banque BIA exerce son activité dans un contexte géopolitique complexe perdurant depuis plusieurs années, ceci ayant un impact sur l'activité de la banque.

Dans un tel contexte la continuité d'exploitation pourrait présenter un risque et constitue à ce titre un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le conseil d'administration justifiant de l'application du principe comptable de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la BANQUE BIA SA par les assemblées générales du 20 avril 1993 pour le cabinet Baker Tilly Sofideec et du 06 mai 2011 pour le cabinet Artex Audit Associés.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Baker était dans la 27^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Artex Audit Associés, dans sa 9^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de :fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 09 juillet 2020
Les Commissaires aux Comptes

Baker Tilly Sofideec
Moez CHARFI



Artex Audit Associés
Franck MEDIONI



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société BANQUE BIA,

Mesdames Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

Objet

La Banque BIA peut être amenée à rendre des services ou effectuer des démarches dans l'intérêt de son actionnaire, La Banque Extérieure d'Algérie, moyennant la refacturation du coût de ces prestations.

Personnes concernées

- La Banque Extérieure d'Algérie, représentée par Monsieur Lazhar LATRECHE

Date d'autorisation

Conseil d'administration du 31 octobre 2012

Aucune charge refacturée aux actionnaires n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2019.

Fait à Paris, le 09 juillet 2020
Les Commissaires aux Comptes

Baker Tilly Sofideec
Moez CHARFI



Artex Audit Associés
Franck MEDIONI



Publication relative aux comptes bancaires inactifs au 31 décembre 2019

En application des articles L312-19, L312-20 et R312-21 du Code Monétaire et Financier, issus de la Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et contrats d'assurance vie en déshérence (dite Loi Eckert) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les établissements financiers ont pour obligation de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

- Nombre de comptes inactifs ouverts dans nos livres : **14**
- Montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes : **107 378,08 €**
- Nombre de comptes dont les dépôts et avoirs ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations : **3**
- Montant total des dépôts et avoirs déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations : **5 729,14 €**